



FICHE DE RENSEIGNEMENTS

FÊTE DE LA COURGE

ET DES FRUITS D'AUTOMNE

11 OCTOBRE 2026

Veuillez renseigner les éléments suivants :

NOM COMMERCIAL et DENOMINATION SOCIALE :

NOM et PRENOM :

ADRESSE :

.....

CODE POSTAL VILLE

TELEPHONE PORTABLE : ADRESSE MAIL :

SIRET :

Les besoins électriques souhaités (ampères) :

La puissance électrique sur le site **étant limitée**, une autonomie électrique du stand ou du Food-truck sera appréciée.

NATURE DU STAND

➔ **Pour les commerçants producteurs, artisans**, les emplacements se font par tranche de 3 mètres linéaires au sol au prix de 5 euros le mètre linéaire et 6 € le forfait électricité.

Métrage (cochez le métrage souhaité)	☐ 3 MI	☐ 6 MI	☐ 9 MI	☐ 12 MI	☐ 15 MI
Prix = MI x 5 €	 €	 €	 €	 €	 €
Forfait électricité obligatoire : 6 €	Puissance : Kw	Puissance : Kw	Puissance : Kw	Puissance : Kw	Puissance : Kw
Total à payer	 €	 €	 €	 €	 €

➔ **Pour les commerçants alimentaires non producteurs (vendeur de crêpes, friandises, glaces, restaurateurs ...), , les emplacements se font par tranche de 3 mètres linéaires au sol au prix 10 euros le mètre linéaire et de 11 € le forfait électricité.**

Métrage (cochez le métrage souhaité)	☐ 3 MI	☐ 6 MI	☐ 9 MI
Prix = MI x 10 €	 €	 €	 €
Forfait électricité obligatoire : 11 €	Puissance : Kw	Puissance : Kw	Puissance : Kw
Total à payer	 €	 €	 €

➔ **Pour les Food trucks alimentaires, manèges, jeux gonflables.**

- ☐ Emplacement avec électricité (150 €)
- Puissance : Kw
- A payer : €

DOCUMENTS A FOURNIR :

- Copie de la carte d'identité de la personne physique demandant l'emplacement,
- Extrait Kbis de moins de trois mois (statuts et certificat de dépôt en préfecture pour une association),
- Assurance responsabilité civile et professionnelle en cours de validité,
- Descriptif du stand ou Food-truck (longueur, profondeur et hauteur avec photos),
- Tout document jugé utile à la candidature (plaquette, photos, menus, tarifs, formations...),
- Pour les débitants de boissons : Copie de la licence au nom du propriétaire ou de l'exploitant du fonds de commerce,
- La fiche de renseignements ci-jointe complétée,
- Les conditions générales d'occupation du domaine public dûment datées et signées,
- Chèque de droit de place établit à l'ordre du « Régisseur des recettes.

DOSSIER A RENVOYER COMPLET AVANT LE 18 SEPTEMBRE 2026

au service PROTOCOLE/FESTIVITES

par Mail à festivités@saintjeandevedas.fr

ou par courrier : 4 rue de la Mairie SAINT-JEAN-DE-VEDAS (34430)

Après étude de votre dossier, une réponse vous sera adressée pour validation de votre inscription.
Tout dossier incomplet sera rejeté.